

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----  
Conseil Municipal du jeudi 28 septembre 2023

**Direction des Actions Sociales – N° 12.06.2023.91**

**Objet : Modifications du Règlement de fonctionnement de la halte-garderie « Les Marmousets » -  
Approbation**

**Date de la convocation : 20 septembre 2023**

**Présidence : Frédéric MARCHE**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de présents : 18**

**Nombre de votants : 26**

**PRESENTS :**

M. Frédéric MARCHE, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mmes Hawa HAMIDOU, Monique COLOMBOTTI, Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Yaya SARR, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mmes Corine PALMENTIER, Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mmes Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE, Clélia DEM.

**POUVOIRS :**

Madame Fabienne TELLIEZ a donné pouvoir à Madame Mélanie DELACOUR.  
Monsieur David BEAUCOUSIN a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.  
Monsieur Rachid ARBI a donné pouvoir à Madame Hawa HAMIDOU.  
Monsieur Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à Madame Monique COLOMBOTTI.  
Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Monsieur Rosario TARSIA.  
Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Madame Valérie HOULIER.  
Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE.  
Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FAUCHE.

**ABSENT :**

Monsieur Ibrahim DEM.

**SECRETARE DE SEANCE : Valérie HOULIER**

**RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE**

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de la Santé Publique,
- Le Décret N°2021-1 131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

[www.ville-cleon.fr](http://www.ville-cleon.fr)

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Modifications du règlement intérieur de fonctionnement de la halte garderie les marmousets

**Date de transmission de l'acte :** 02/10/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 02/10/2023

**Numéro de l'acte :** 12-06-2023-91 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 076-217601780-20230928-12-06-2023-91-DE

**Date de décision :** 28/09/2023

**Acte transmis par :** Chahinaz FOUGHALI

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.2. Aide sociale

- La délibération N° 13.03.2023.22 du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 validant le règlement de fonctionnement de la halte-garderie « Les Marmousets » et tout particulièrement les tarifs applicables.

**Considérant :**

- La nécessité d'actualiser la rédaction de certains articles du règlement de fonctionnement de la structure conformément à la réglementation en vigueur,
- L'avis favorable de la Commission Solidarité Intergénérationnelle en date du 8 septembre 2023.

Madame l'Adjointe au Maire en charge de la Solidarité Intergénérationnelle expose au Conseil Municipal que la halte-garderie « Les Marmousets » accueille les enfants âgés de 3 mois à 4 ans moins un jour, par demie journée et propose 6 places en journée continue les lundis, jeudis et vendredis.

Au regard de l'évolution de contexte réglementaire et plus particulièrement du décret N° 2021-1131 du 30 août 2021, de nouvelles modifications du règlement de fonctionnement de la halte-garderie étaient attendues pour prendre en considération notamment les missions du Référent Santé – Inclusion remplaçant depuis lors, la présence d'un médecin au sein de l'établissement.

De même, cet Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) vient de se doter d'un nouvel équipement informatique conforme aux exigences de gestion sollicitées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales d'une part, mais également beaucoup plus fonctionnel pour l'équipe de la structure d'autre part. Le principal changement pour les familles réside dans le pointage de leur arrivée et de leur départ depuis un équipement informatique de type tablette, nouvelle modalité qu'il convient de préciser dans le règlement de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** les termes du règlement de fonctionnement de la halte-garderie « Les Marmousets ».

**AUTORISE** le Maire à signer le règlement de fonctionnement de la halte-garderie « Les Marmousets » et tout document à intervenir.

Pour copie conforme,

Cléon, le 28 septembre 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

[www.ville-cleon.fr](http://www.ville-cleon.fr)

